



Association des parents d'élèves de l'école européenne de Bruxelles IV  
Parents Association of the European School, Brussels IV  
Elternvereinigung der Europäischen Schule Brüssel IV  
Associazione dei genitori della Scuola Europea di Bruxelles  
Oudervereniging van de Europese School Brussel IV

# Assemblée générale

**13 janvier 2010  
19.30 – 22.30 h  
CCAB Salle(s) AB-0A  
36, Rue Froissart, B-1049 Brussels**

Version française

**Invitation, ordre du jour et documents**



# Convocation

Chers membres,

Conformément à l'article 6,6 des statuts en vigueur, veuillez trouver ci-joint l'ordre du jour et les documents d'accompagnement pour l'Assemblée générale de l'APEEE Bruxelles IV qui aura lieu le 13 janvier 2010 à 19h30 au centre Borschette.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait que l'Assemblée générale ne pourra délibérer que si au moins un dixième des membres effectifs de l'Association est présents ou représentés. C'est pourquoi il est demandé aux membres effectifs de se faire représenter par un autre membre effectif porteur d'une simple procuration au cas où ils ne peuvent pas participer à l'Assemblée générale, conformément à l'article 8,3 des statuts. Un membre effectif peut représenter au maximum trois autres membres effectifs.

Je vous rappelle aussi que seuls les membres effectifs, c'est-à-dire les représentants de classes, peuvent voter (Article 8,2 des statuts) pourvu qu'ils aient payé la contribution annuelle.

Par contre, chaque membre de l'association, qui a payé la contribution annuelle, peut se porter candidat pour le Conseil d'administration (CA). Il y a plusieurs postes vacants au sein du CA qui pourrait compter un maximum de 21 membres (Article 12,1). Les candidats sont gentiment invités à se présenter par écrit aux représentants de classes. La candidature peut également être déposée au bureau de l'APEEE.

Je dois vous signaler aussi que notre site Web ne fonctionne pas pour le moment. Nous sommes en train de remettre le site en route le plus vite possible. Quelques versions papier de l'invitation et des documents d'accompagnement sont disponibles au bureau de l'APEEE. S.v.p., emportez votre propre copie à l'Assemblée générale.

Je me réjouis de vous revoir ce 13 janvier 2010 et je vous souhaite une bonne année 2010.

Cordialement,

Erika Schulze  
Président de l'APEEE Bruxelles IV  
Au nom du CA

# **Ordre du jour**

## **Assemblée générale 13/01/2010**

### **Partie I (19.30 – 20.30) : Ouvert au public**

1. Introduction par la Présidente de l'APEEE
2. Désignation du bureau électoral
3. Communication de la :
  - Secrétaire générale des Ecoles européennes
  - Direction de l'Ecole européenne Bruxelles IV
  - Commission européenne
  - Questions/Réponses
4. **Présentation de Mme Bustorff**, Directrice de l'EE Bruxelles IV,  
L'élément nouveau de la structure de l'Ecole européenne :  
Le Conseil consultative de l'école

### **Partie II (20.30 – 22.30) : exclusivement pour membres**

5. Rapport sur les activités et présentation des comptes 2008-2009  
Questions/réponses  
**VOTE** de la décharge du CA sur la base du rapport du commissaire aux comptes  
annuels pour l'exercice clos le 31 août 2009
6. Présentation du budget 2009-2010 et des résolutions sur le remboursement des  
crédits et sur le fond de réserve  
Questions/réponses  
**VOTE** du budget 2009 – 2010  
**VOTE** de la résolution sur le remboursement des crédits  
**VOTE** de la résolution sur le fond de réserve
7. Election des membres du CA
8. Résultats des élections
9. Divers

## Documents pour TOP 4 (voir aussi les annexes 1 et 2)

### Rapport du Conseil d'Administration (CA) de l'APEEE Bruxelles IV pour l'année scolaire 2008/2009

La deuxième année scolaire de l'école européenne Bruxelles IV a été caractérisée par une augmentation importante du nombre d'élèves d'environ 250 à ± 480 enfants, ayant un effet non seulement sur la gestion des services mais aussi sur le travail du CA et la coopération avec l'école.

#### Le Conseil d'Administration (CA)

Avant et après la dernière Assemblée générale (AG), plusieurs membres ont quitté le CA durant l'année scolaire 2008/2009 : Guido Ricci, l'ancien Président de l'APEEE, Ivan Torre, ancien Trésorier de l'APEEE, Filomena Russo, ancienne Secrétaire et Vice-Présidente pour les affaires pédagogiques, Antonella Bambagini, Remo Bettiol, Hilary Crowder, Anke Held, Natalya Simons, Agnes Trarieux Lecontre et Camilla Wikstedt Gaudina. Le CA les remercie beaucoup de leur engagement et leurs efforts en faveur de la création d'une communauté vivante d'élèves et de la mise en place des services effectifs dans notre école, surtout en tenant compte des difficultés créées, d'une part, par le site temporaire de l'école et, d'autre part, par la politique d'inscriptions de l'Autorité centrale pour les inscriptions (ACI).

De plus, l'APEEE a dû s'adapter continuellement aux changements causés par une école en transformation ce qui a demandé des membres du CA de prendre des décisions importantes sur le développement de l'APEEE en trouvant, en même temps, des solutions aux problèmes quotidiens. Par conséquent, il y a eu beaucoup de pression sur les membres bénévoles du CA qui travaillent, sans exception, à plein temps pour une des institutions européennes. Sans leur sens de la coopération et leur bonne volonté à relever tous les défis en faveur de nos enfants, l'APEEE n'aurait jamais pu réaliser les progrès qu'on peut observer à tous égards.

A la fin de l'année scolaire, le CA avait les membres suivants:

- Erika Schulze, Présidente
- Arjen Bouter, Trésorier
- Hugo Zunker, Secrétaire et délégué au *Groupe de Suivi de Laeken*
- Joëlle Salmon, Vice-Présidente pour les affaires administratives
- Raluca Popa, Vice-Présidente pour les affaires pédagogiques et déléguée à Interparents
- Monika Paulus, Vice-Présidente pour la communication et responsable du service de transport
- Thomas Frenzel, responsable pour le service cantine
- Antonio Cenini, responsable pour le service périscolaire
- Paul Nemitz, suivi du dossier Laeken/Berkendael avec Hugo Zunker.

En novembre 2009, quatre nouveaux membres ont été élus au sein de la section italienne comme membres du CA conformément à l'article 4a des statuts en vigueur:

- Giovanni Sergio qui va soutenir le comité périscolaire

- Fabrizio Fabbri qui va rejoindre le comité cantine
- Roberto Sabatini qui va s'occuper de l'équipement IT du bureau de l'APEEE
- Luciano Di Fonzo

## **Comités**

Le CA a été assisté par quatre comités :

- Le Comité transport
- Le Comité cantine
- Le Comité périscolaire
- Le Comité pédagogique

Ces comités sont ouverts à tous les parents qui veulent s'engager au sein de l'APEEE en dehors du CA.

Pour plus d'information sur les services, veuillez consulter les rapports respectifs ci-dessous.

## **Le bureau de l'APEEE**

Avec la croissance de l'association, du personnel supplémentaire a été embauché pendant l'année scolaire. A la fin de l'année scolaire, l'APEEE avait les collaborateurs suivants (ils ne travaillent pas tous plein temps) :

- Remo Bettiol, coordination des services, affaires administratives et relations avec l'école
- Manuela Pamio, secrétaire de l'APEEE;
- Maryse Masson, comptable
- Evelyne Cleanis, gestionnaire transport
- Pablo Prando, gestionnaire cantine
- Laura Schipsi, gestionnaire périscolaire
- Christophe Goblet, chef cuisinier
- Christelle Dene, d'abord intérimaire et puis commis de cuisine
- Thierry Cries, assiste à présent le service transport.

Entretemps, M. Huh Min-Jae a été embauché comme deuxième commis de cuisine.

Le CA est très reconnaissant de leur engagement et de leurs efforts pour le bien-être de nos enfants sachant que, sans eux, nous ne pourrions jamais assumer toutes les tâches diverses de l'APEEE.

A part le personnel employé directement par l'APEEE, il y a aussi les professeurs du périscolaire, les moniteurs de bus et le personnel de la cantine qui facilitent la vie des enfants à l'école et sur leur chemin vers et de l'école.

## **Participation des parents**

Pendant l'année scolaire 2008/2009, 89 parents ont été élus comme représentants de classes bénévoles, qualifiés également de membres effectifs conformément aux statuts en vigueur. Ils ont le droit de vote à l'AG (pourvu qu'ils aient payé leur contribution) et ils formaient le point de contact entre les élèves, les professeurs, l'association des parents et l'école. De plus, un représentant de classe de chaque section linguistique participait aux réunions du Conseil d'éducation (CE) et, depuis le 3 décembre 2009, aussi aux réunions du Conseil consultatif de l'école (CCE) (voir aussi le rapport du comité pédagogique).

### **Autorité centrale des inscriptions (ACI) et décisions du Conseil supérieur (CS)**

Suivant les recommandations de l'ACI, le CS avait décidé pour l'année scolaire 2008/2009 que toutes les sections linguistiques de toutes les écoles européennes de Bruxelles seraient à nouveau ouvertes pour l'inscription de nouveaux élèves. Les transferts entre et vers les écoles à Bruxelles, par contre, n'étaient possibles que dans des cas spéciaux.

Sur base de cette politique, la croissance du nombre des élèves de l'école européenne Bruxelles IV a été très modeste en comparaison de l'année précédente et, en particulier, compte tenu des presque 2000 candidatures traitées par l'ACI pour les quatre écoles à Bruxelles pour l'année scolaire 2008/2009. Cette faible augmentation a eu un effet négatif sur la croissance des services de l'APEEE, avec pour résultat la difficulté de présenter des comptes équilibrés et de fonctionner d'une façon rentable pendant l'année scolaire 2009/2010.

### **Comité pédagogique, Conseil d'éducation (CdE) et Conseil consultatif de l'école (CCE)**

#### Historique

C'est durant l'année scolaire 2008-2009 que le Comité Pédagogique a été institué. Auparavant, et dès la première année de fonctionnement de l'EEBxI4 (2007-2008), un représentant de classe de chaque section linguistique assistait aux Conseils d'Education avec le vice-président aux affaires pédagogiques de l'APEEE ; il n'y avait pas de groupe de travail permanent.

En février dernier, la première réunion du Comité Pédagogique fut un succès : autour du VP aux affaires pédagogiques, se trouvaient un représentant pour la section allemande, 2 pour la section anglophone, 3 pour la section francophone, 3 pour la section italienne, et un pour la section néerlandophone.

#### Activités

En 2008-2009, les activités du Comité Pédagogique furent principalement la coordination des demandes des parents et la présentation de ces demandes aux réunions du Conseil d'Education, ainsi que la participation au "Behaviour Working Group" (groupe de travail sur le comportement), mis sur pied par l'école. Le Comité Pédagogique a initié l'organisation de la première « Somerfest » de l'école ; celle-ci s'est tenue en juin 2009, grâce au travail d'un groupe de parents volontaires et motivés.

### Situation actuelle

Suite à la démission du VP aux affaires pédagogiques et à l'élection des nouveaux représentants de classe en septembre, certains changements sont intervenus : le Comité Pédagogique est actuellement constitué du nouveau VP aux affaires pédagogiques et de 15 parents engagés. L'intérêt des parents pour les activités de ce groupe va croissant.

### Conseil consultatif de l'école (CCE)

Le Comité Pédagogique est toujours principalement actif dans la coordination des commentaires, demandes, suggestions des parents et leur relais auprès du CdE. Par ailleurs, en septembre 2009, l'école a mis en place un nouvel organe officiel, le Conseil consultatif de l'école (CCE), où la représentation des parents est identique à celle du conseil d'éducation, avec deux représentants supplémentaires pour les SWALS. La création du CCE se base sur les décisions du Conseil supérieur (CS) sur la réforme des Ecoles Européennes décidée en avril dernier. Cette réforme encadre non seulement l'élargissement du système des Ecoles Européennes, mais permet également un certain degré d'autonomie pour chaque Ecole Européenne. Le rôle du CCE est principalement d'assister le directeur dans le choix des priorités de l'école pour chaque année scolaire et de le conseiller dans toute matière concernant l'école. La présence de représentants des parents dans ce Conseil nous donne la possibilité remarquable d'être informés et consultés à temps sur tous les sujets concernant la vie à l'école. Ce succès est en bonne partie dû à une relation collaborative entre l'école et les parents.

### Conseil d'Education

Les minutes (officielles) du premier CdE de cette année (01/10/09) seront publiées sous peu ; des résumés informels ont été diffusés à tous les parents après la tenue des deux premiers CdE de cette année scolaire.

### Interparents

Interparents est l'organe qui chapeaute les associations de parents de toutes les Ecoles Européennes ; Interparents représente les parents aux réunions du CS, et a le droit d'y faire des propositions. Tous les sujets qui concernent l'ensemble des parents d'élèves des EE y sont suivis, comme par exemple la réforme des EE. Le VP aux affaires Pédagogiques est l'intermédiaire entre notre APEEE et Interparents.

## **Divers**

### Objets trouvés

L'APEEE aimerait bien informer les parents que deux parents de la section italienne ont mis en place un « bureau » des objets trouvés. Vous pouvez les contacter via le site web de l'école.

## **Activités périscolaires 2008/2009**

Lorsque le membre du CA en charge du périscolaire a quitté le CA à la fin de l'année scolaire 2007/08, le poste est resté vacant jusqu'au début de l'année 2009. Le suivi des activités périscolaires risquait de ne plus être effectué. Il n'y avait pas non plus

de personnel de l'association des parents en charge de la gestion de ce service à ce moment là. Certains parents hors CA (Carola Streul et Roció Uriarte, notamment) se sont alors portés volontaires pour assurer la continuité du service.

L'application des nouveaux horaires de l'école a rendu impossible la poursuite des activités pendant les pauses de midi, créant ainsi un défi supplémentaire pour les parents qui voulaient mettre en place de nouvelles activités. Alors que durant l'année scolaire 2007-2008 les enfants étaient pris en charge après les activités automatiquement par l'école et que les transports étaient assurés comme d'habitude, en 2008-2009 les parents ont dû s'assurer eux-mêmes que les enfants atteignent leur destination après les activités. Il a donc été décidé de commencer par un projet pilote limité à 3 jours par semaine, les mercredis, jeudis et vendredis, avec un bus spécial *garderie* les mercredis. Les activités ont été lancées le 19 Novembre 2008 et se sont terminées le 26 Juin 2009.

Malgré les conditions cadres difficiles, le service a augmenté considérablement ses capacités, passant de 82 inscriptions en 2007/08 à 268 inscriptions en 2008/09; une hausse de 200%. 225 enfants ont été inscrits à une activité et une majorité d'entre eux a reçu leur premier choix ; 43 enfants ont été inscrits à une deuxième activité.

Le mercredi, il y a eu 102 abonnements avec 29 enfants qui prenaient le bus pour les garderies centrales. Le jeudi, il y avait 55 inscriptions et les vendredis 111 avec 57 enfants prenant le bus VS. Le vendredi, 12 des enfants inscrits ont été des jeunes « frateries » d'enfants dans les P3 et P4.

Les enfants arrivant à notre école après le démarrage des activités et ayant des frateries en P3 et P4 ont été également intégrés dans le programme du vendredi. Il y a eu une demande forte pour les activités sportives, en particulier pour le football, qui n'a pas pu être pleinement satisfaite car l'espace disponible dans les salles de gym était limitée. Au programme, il y avait, à part du football, le multi-sport, la psychomotricité, la danse, le théâtre, les arts, le bricolage, le dessin, l'éveil à la musique et le français.

En janvier 2009, l'association de parents a engagé une gérante, à temps partiel, Madame Laura Schipsi, qui a plus de 10 années d'expérience professionnelle dans les activités périscolaires dans les écoles européennes.

Une journée porte ouverte a été organisée le samedi 13 juin 2009 lors de la *Somerfest*.

### **Canteen (en EN)**

The start up of the new kitchen has been very satisfying at the end of the school year 2007 – 2008 with an increase of the number of pupils up to 400 eating on long school days (two sittings) and about 300 children eating on short days (one sitting). Therefore, the kitchen staff was increased by one full time *commis de cuisine* in addition to the *chef cuisiner*.

During the school year 2008 – 2009 children taking the bus or being picked up by their parents have been offered the possibility to subscribe to the canteen on Wednesday and Fridays.

In the month of May a canteen manager was recruited (half time position) to improve the organization of the canteen service and the contact between parents, teachers and the school management.

A canteen satisfaction survey was performed with overall very positive feedback. A new version of the “canteen regulations” together with a new version of the “enrolment form” was published on the web site for the 2009 – 2010 enrolments, with a new payment procedure and a more efficient administration of the children’s information. The service canteen data base was re-encoded and re-arranged to have more up to date information and a more fluent communication with the parents.

The implementation of the HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) system was finished and approved by our external consultancy service.

A consultative canteen committee with representatives from parents, teachers, and school management has been established.

The period 2009 – 2010 started with a very good dynamism and of course more canteen subscription, 500 and more. Consequently, the kitchen staff continued to grow by one *commis cuisine* half time and the canteen manager started working full time and additional canteen materiel had to be ordered. Besides, new kitchen clothes were bought by the APEEE for the kitchen and canteen staff and a cleaning service provider was enrolled. Additionally, a new call for tenders for kitchen machines was issued by the school on request of the APEEE to get prepared for the further increase of pupils. Besides, a service for teachers and administrative personnel was put in place.

For the first time, a contract with Misanet (table and washing service provider) was signed.

Furthermore, the canteen budget included in the annual school budget 2011 was estimated and presented to school administration. A new *legumerie* planning is taking place for working with fresh vegetables and fruits “in situ”.

For the future, the canteen staff is ready to deal with new enrolments and challenges, we are committed to achieve a good quality and balanced food while complying with all hygienic up to date requirements for all the children.

## **Transport**

### Principes

Le transport des élèves des écoles européennes est organisé bénévolement par l’Association de Parents (APEEE). Un membre du Conseil d’Administration de l’APEEE est responsable du transport et soutenu par un Comité Transport. N’importe quel membre de l’APEEE peut se porter volontaire pour faire partie du Comité Transport.

Comme tous les autres services de l'APEEE, le transport des élèves doit s'autofinancer. Ce sont donc les parents qui paient pour le transport de leurs enfants. En ce qui concerne le personnel des Institutions européennes, le transport des élèves de primaire et du secondaire, de la maison à l'école et de l'école à la maison ou à une garderie des institutions, est pris en charge par l'institution concernée. Certaines autres familles sont aussi remboursées par leur employeur. Dans tous les autres cas, les parents reçoivent une facture correspondant à l'utilisation des services de transport. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le règlement sur les transports sur le site web de l'APEEE.

#### Historique du transport des élèves de l'école européenne IV (EEB IV)

EEB IV est pour le moment située à Bruxelles, rue Berkendael, dans l'attente d'être déplacée à Laeken. L'école a ouvert ses portes en septembre 2007 avec environ 160 élèves dont environ 80 utilisaient le service des transports dès le départ.

C'était une situation exceptionnelle. Comparé aux autres écoles européennes, un faible nombre d'élèves utilisait le service de transport. De plus, du fait de la politique d'inscription aux écoles européennes, les domiciles de ces enfants étaient disséminés sur toute la région bruxelloise alors que les autres écoles rassemblent majoritairement des enfants de mêmes zones de résidence. Les conséquences étaient un coût de transport par élève très élevé : environ 2600 euros en comparaison de 1050 euros pour les autres écoles.

C'est pourquoi, pour l'année 2007/2008, le Conseil d'Administration des Gouverneurs des Ecoles européennes a exceptionnellement accepté de subventionner le service des transports afin de limiter la charge aux parents concernés. De plus, étant donné le peu d'élèves bénéficiant des transports, les arrêts de bus étaient souvent au croisement le plus proche de leur lieu d'habitation. Par ailleurs, notre APEEE a reçu un prêt de 300 000 euros des autres Ecoles européennes de Bruxelles qui peut être utilisé pour l'ensemble des services gérés par l'APEEE (transport, cantine, activités périscolaires). Evidemment, cette somme doit être remboursée et est essentiellement utilisée comme liquidités pour payer les dépenses de fonctionnement de ces services en attendant le paiement des factures.

#### Eurobussing

L'APEEE loue les services de transport pour les élèves de l'EEB IV à Eurobussing, une société belge spécialisée dans le transport des personnes. Eurobussing fait partie des sociétés de transport à laquelle les autres écoles européennes font appel. La coopération avec Eurobussing est basée sur un contrat de service conclu par les membres fondateurs de notre APEEE, établi grâce aux négociations réalisées auparavant par les autres APEEEs. Ce contrat implique l'obligation de déterminer le nombre de lignes de bus et d'arrêts correspondants dès la fin de l'année scolaire précédente. Une fois l'année engagée, il y a peu de possibilités de changer ou de modifier les arrêts. Un accord a été conclu avec Eurobussing pour que de légères adaptations puissent intervenir sur les lignes existantes à la Toussaint. Eurobussing fournit les bus de capacité adaptée au nombre d'élèves à transporter sur la ligne concernée. Eurobussing emploie directement les chauffeurs et est aussi responsable des trajets. L'APEEE prend en charge les accompagnateurs.

### Le Comité des Transports (CT) et le Bureau des Transports (BT)

Pour le moment, le CT est constitué d'une seule personne : Monika Paulus, Erika Schulze ayant quitté le Comité Transport le 18 mai 2009 pour devenir Présidente de l'APEEE.

Le CT est responsable :

- Du budget transport;
- Des décisions concernant le contrat avec Eurobussing et du règlement sur les transports;
- De la mise en place des lignes et des arrêts;
- De la communication avec les parents concernant les règles et les cas difficiles;
- Des employés au Bureau des transports.

Le CT a mis en place un Bureau des transports (BT) pour faciliter le travail quotidien des membres du Conseil d'administration. Ce bureau est composé d'une gestionnaire des transports, Evelyne Cleanis, qui a remplacé Remo Bettiol, le 1<sup>er</sup> mai 2009. Cette dernière est assistée de Thierry Cries (contrat Art. 60, temps plein).

Le BT est en charge:

- Des contacts et de la communication avec Eurobussing;
- De la communication avec les parents concernant la gestion du quotidien;
- La distribution des factures aux Institutions et aux parents (avec le comptable de l'APEEE);
- Des accompagnateurs dans les bus;
- De la gestion du BT.

### Année scolaire 2008/2009

La nouvelle année scolaire a commencé avec 460 élèves dont 220 utilisant les services de transports de l'APEEE, ce qui représente une augmentation de 140 enfants par rapport à l'an passé (80 enfants, voir en haut).

Monika Paulus (Section Allemande) et Erika Schulze (Section Néerlandophone) se sont portées volontaires au sein de leur section et ont été nommées pour remplacer leurs prédécesseurs au Conseil d'Administration jusqu'à la fin de leur terme sur l'année 2009/2010. Elles ont rejoint le Conseil mi-octobre et ont commencé à travailler pour le CT.

Pour permettre de gérer les difficultés des premières semaines d'école, le Conseil a pris la décision en septembre d'embaucher Mr Bettiol au nouveau poste de chargé des transports. Dès que le nouveau CT a été créé, il a proposé au Conseil de confirmer Mr Bettiol dans ce poste, à titre permanent. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Le principal défi pour le nouveau CT était d'adapter les lignes existantes au nombre toujours croissant d'élèves souhaitant bénéficier des services de transports.

Les lignes du matin ont d'abord été modifiées en novembre 2008 et après pendant une deuxième phase en janvier 2009, les lignes de l'après-midi ont aussi été modifiées.

En mai 2009, le personnel du bureau des transports (BT) a augmenté, passant d'un employé mi-temps à un employé temps plein, assisté d'un employé Art. 60, afin de faire face à l'augmentation de la population scolaire prévue pour l'année 2009/2010.

### Les derniers 4 mois (année scolaire 2009/2010)

La nouvelle année scolaire 2009/2010 a commencé avec +/- 600 élèves dont 320 utilisant les services de transports de l'APEEE, ce qui représente une augmentation de 100 enfants par rapport à l'an passé

Afin d'éviter les problèmes de l'année scolaire précédente, le CT a suivi la même procédure que les autres écoles européennes et a établi les lignes en fonction des inscriptions faites au 31 mai 2009. Malheureusement, une bonne partie des parents "anciens utilisateurs" n'ont pas jugé utile de suivre les règles et n'ont pas réinscrit leurs enfants dans les délais prescrits. Ceci a eu pour conséquence les mêmes résultats catastrophiques qu'en 2008/2009, certains parents refusant d'accepter les arrêts nouvellement proposés.

Par ailleurs, le CT a dû faire face à un très grand nombre de nouveaux utilisateurs n'ayant pas pu respecter les délais à cause de la confirmation tardive des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> phases d'inscription. Dans l'ensemble, la politique d'inscription 2009/2010 a été défavorable pour notre école car les zones desservies sont toujours très étendues (aucun transfert entre écoles autorisés) MAIS plus d'enfants provenant de l'intérieur de Bruxelles, souhaitant plus d'arrêts. Cependant, avec des bus non remplis, nous ne pouvons pas établir de nouvelles lignes supplémentaires. Comme cela est prévu par le règlement, les lignes ont été adaptées à la Toussaint.

### Coopération avec les autres écoles européennes sur le transport

Les membres du CT ont eu des rencontres avec les personnes responsables du transport dans les autres écoles européennes. Le but est de tirer parti de leur expérience et d'appliquer les mêmes règles et contrats harmonisés quand c'est justifié.

Les problèmes majeurs, spécialement en début d'année scolaire, sont les mêmes dans toutes les écoles : le trafic en croissance constante à Bruxelles, les travaux de voirie démarrant chaque jour dans différentes parties de la ville. Tous ces problèmes d'aident bien sûr pas à raccourcir le temps que les enfants passent dans les bus.

### Messages du CT pour l'AG

Le CT voudrait remercier d'une part les parents pour leur patience et leur compréhension concernant l'adaptation des lignes et leur planification. D'autre part, le CT souhaiterait souligner qu'il comprend très bien que la vie de famille de chaque élève est tributaire de l'organisation des bus. C'est pour cela qu'aucun changement supplémentaire ne sera réalisé d'ici la fin de l'année, suivant ainsi scrupuleusement le règlement transports (et le contrat conclu avec le transporteur).

Cependant il sera nécessaire dans le futur d'adapter les lignes de bus pour répondre au nombre croissant d'élèves. Le CT est en cela satisfait qu'Eurobussing ait compris la situation et ait assuré de sa coopération future. Ceci signifie bien évidemment que les parents DOIVENT inscrire leurs enfants dans les délais fixés (31 mai) puisque les lignes seront adaptées en fonction des inscriptions à cette date. La seule et unique adaptation sur les lignes, en fonction de la possibilité et sans garantie se fera au moment des vacances de Toussaint.

**Nous devons insister à nouveau sur le fait qu'il est dangereux de se mettre d'accord avec le chauffeur ou l'accompagnateur pour s'arrêter là où cela n'est pas prévu. Ils ne sont pas autorisés à le faire et peuvent perdre leur emploi s'ils le font. De plus, les compagnies d'assurance d'Eurobussing et de l'APEEE refuseront d'intervenir sur des problèmes ayant eu lieu à des arrêts non prévus.**

### **Enfin, les chauffeurs ou accompagnateurs de remplacement ne tiendront pas compte de ces changements.**

Nous souhaiterions également rappeler aux parents que le système de transport de l'EEB IV n'est pas un service personnalisé. Cela signifie que nous devons trouver des arrêts communs pour les plus d'enfants possible car chaque arrêt demande +/- 3-5 minutes (plus le délai de route additionnel) pour tous les enfants s'ajoutant. Les arrêts devant la maison (pour raison personnelle) ne sont pas possible. Nous devons garder notre but initial : transporter les élèves de la maison à l'école et de l'école à la maison ou la garderie, et non prendre ou déposer un enfant 2 ou 3 fois par semaine à un endroit différent de celui qui est prévu. Accordées pour certaines circonstances exceptionnelles, les demandes de changements ne peuvent cependant pas être utilisées trop souvent, surchargeant de manière trop conséquente le fonctionnement normal du BT. Si tel est le cas, le CT se verra dans l'obligation de le signifier aux parents.

#### Coûts des transports

En 2008/2009, le coût du transport s'est élevé à 2400 euros. Une deuxième subvention a été accordée à l'APEEE, ramenant ces frais à 1100 euros/enfant pour les "self-payer".

Pour l'année scolaire 2009/2010, le coût de transport par enfant a été estimé à environ 2080 euros. Une fois encore, nous avons introduit une demande de subvention auprès de la Commission européenne. Aucune réponse n'a encore été reçue. A défaut, les parents devront supporter l'ensemble des coûts pour l'année 2009/2010. Cette troisième subvention sera très difficile à obtenir car certains membres du Conseil des Gouverneurs ont déjà exprimé l'an passé, leurs réserves quant au principe d'une subvention à long terme.

En fonction de la décision définitive du Conseil des Gouverneurs, nous espérons limiter le prix pour les parents à un maximum de 1110 euros pour une inscription complète, ou 65% de ce prix pour une inscription aux bus vers les garderies uniquement.

#### Communication avec le CT et le BT

Le CT voudrait rappeler aux parents que toutes les demandes concernant un changement d'adresse, demande pour un nouvel arrêt, ou tout autre question sur le transport, doivent être envoyées au Bureau des transports par email.

Cependant, il n'y a pas lieu d'informer de l'absence d'un enfant. Selon le règlement, le bus n'attendra pas si l'enfant n'est pas à l'arrêt.

Il est important de signaler au BT tout changement d'adresse postale, email, afin que les messages importants arrivent bien à leur destinataire.

### **Présentation des comptes 2008-2009**

Voir annexe 1

### **Rapport du commissaire sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 août 2009**

Voir annexe 2

## **Documents pour le TOP 5 (voir aussi annexe 3)**

### **Présentation du budget 2009-2010**

Voir annexe 3

### **Résolution sur le remboursement des crédits**

L'Assemblée générale,

lors de sa réunion du 13 janvier 2010,

- vu le contrat de prêt conclu le 1er juillet 2007 entre l'APEEE de l'école européenne Bruxelles IV d'une part et les APEEEs des écoles européennes de Bruxelles II et Bruxelles III et les ASBLs 'Transport' et 'Cantine' de l'école européenne Bruxelles I de l'autre, en particulier ses articles 4, 6 et 7 ;

- considérant que jusqu'ici, un montant d'EUR 135.000 a été effectivement déboursée à l'APEEE de l'école européenne Bruxelles IV, de sorte que la dette par élève est d'EUR 227.27 et la dette par famille d'environ EUR 300 ;

- tandis que selon le contrat de prêt, le remboursement du prêt devrait débuter au plus tard 5 ans après la date du premier paiement et devrait être accompli - dans le cas du prêt des ASBLs de l'école européenne Bruxelles I - 8 ans après la date du premier paiement et - dans le cas du prêt des écoles européennes Bruxelles II et Bruxelles III - 10 ans après la date du premier paiement;

- considérant que des préparations pour les engagements de remboursement devraient être faites en temps utile;

Décide d'inclure aux budgets annuels de l'APEEE, à partir du budget 2010-2011 et jusqu'à ce que le prêt sera entièrement remboursé, des lignes budgétaires pour le remboursement du prêt pour un total d'EUR 27.000 par an;

Décide aussi que la contribution de chacun des services sera un sixième pour Affaires générales et Activités périscolaires et un tiers pour les services Cantine et Transport;

Décide de plus que la contribution du service Affaires générales sera financée par une majoration d'EUR 10 à la cotisation/contribution administrative annuelle;

Décide finalement que les montants seront transférés au Fonds de réserve à employer exclusivement pour le remboursement du prêt ou pour des conditions provisoires de liquidité sur des comptes bancaires de l'APEEE.

\*\*\*

## Résolution sur le fond de réserve

L'Assemblée générale,

lors de sa réunion du 13 janvier 2010,

- vu le contrat de prêt conclu le 1er juillet 2007 entre l'APEEE de l'école européenne Bruxelles IV d'une part et les APEEEs des écoles européennes de Bruxelles II et Bruxelles III et les ASBLs 'Transport' et 'Cantine' de l'école européenne Bruxelles I de l'autre, en particulier ses articles 4, 6 et 7 ;

- considérant que jusqu'ici, un montant d'EUR 135.000 a été effectivement déboursée à l'APEEE de l'école européenne Bruxelles IV, de sorte que la dette par élève est d'EUR 227.27 et la dette par famille d'environ EUR 300 ;

- tandis que selon le contrat de prêt, le remboursement du prêt devrait débuter au plus tard 5 ans après la date du premier paiement et devrait être accompli - dans le cas du prêt des ASBLs de l'école européenne Bruxelles I - 8 ans après la date du premier paiement et - dans le cas du prêt des écoles européennes Bruxelles II et Bruxelles III - 10 ans après la date du premier paiement ;

- considérant que des préparations pour les engagements de remboursement devraient être faites en temps utile ;

Autorise le Conseil d'administration de l'APEEE de l'école européenne Bruxelles IV de mettre de côté tout résultat positif des activités de l'APEEE dans un Fonds de réserve à employer exclusivement pour le remboursement du prêt ou pour des conditions provisoires de liquidité sur des comptes bancaires de l'APEEE.

\*\*\*